

**RAPPORT N° 05/5-18**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**COMPTE DE GESTION 2004**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune, ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre -distinct de celui de la Commune-. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2004 s'équilibraient respectivement :

- à 183 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- et à 1 240 527,00 € pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution de ce Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux Sections confondues par :

- un excédent cumulé global		de 1 468 870,34 €,
soit un excédent cumulé	en Section d'Investissement	de 486 072,00 €,
un excédent cumulé	en Section de Fonctionnement	de 982 798,34 €.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie Marchés et Droits de Place, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-18**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**COMPTE DE GESTION 2004**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-18 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Compte de Gestion 2004 de la Régie Marchés et Droits de Place produit par le Receveur Municipal et qui se traduit par :

- un excédent cumulé global		de 1 468 870,34 €,
soit un excédent cumulé	en Section d'Investissement	de 486 072,00 €,
un excédent cumulé	en Section de Fonctionnement	de 982 798,34 €.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> JUIL. 2005

  
Rene-Paul VICTORIA